

Mireille CLAPOT
Députée de la Drôme
Présidente de la commission supérieure du numérique et des postes
Membre de la commission des Affaires étrangères

A Paris, le 06.05.2021

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS

Monsieur le ministre, *cher Olivier,*

La crise sanitaire a particulièrement mis en lumière la place essentielle des professionnels de l'aide à domicile au sein de notre système de santé, ainsi que leur profond engagement auprès de nos concitoyens les plus fragiles. Elle a aussi mis en exergue le sentiment d'abandon, les frustrations professionnelles et le manque de perspectives de ce corps de métier confronté à une dégradation préoccupante de ses conditions de travail et à une stagnation de sa rémunération.

En avril, votre ministère a précisé les modalités de validation par le gouvernement et d'application de l'avenant 43, respectivement fixées au 30 mai et 1er octobre 2021. Unanimement saluée par l'ensemble des parties prenantes, cette revalorisation historique permettra, j'en suis convaincue, de donner une meilleure attractivité aux métiers de l'aide à domicile et d'investir dans un accompagnement à la hauteur des enjeux auxquels doit aujourd'hui répondre notre système de santé.

Le 19 avril, j'ai reçu le délégué départemental Drôme de la Fédération des Services à la Personne et de Proximité (Fédésap) qui revendique une hausse des salaires pour l'ensemble des aides à domicile quelle que soit leur convention collective de rattachement. En ne s'appliquant qu'aux salariés du secteur associatif, la revalorisation salariale prévue par l'avenant 43 créée en effet une iniquité entre les aides à domicile et met en péril l'ensemble du secteur privé qui emploie aujourd'hui près de 111 000 salariés. Une inégalité de rémunération ne saurait générer qu'une fuite de compétences et donc un arrêt progressif de ces services faute de ressources humaines adéquates.

La décision du gouvernement génère donc un sentiment d'incompréhension et de déconsidération chez les aides à domicile du secteur privé, qui font le même travail et accomplissent les mêmes tâches pour accompagner et prendre soin des personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées que leurs homologues du secteur associatif.

En cette période de crise et d'incertitude, je compte particulièrement sur l'engagement au dialogue et à la concertation de votre ministère avec les acteurs du secteur privé de l'aide à domicile, afin qu'un consensus puisse être trouvé au profit des salariés de l'ensemble de cette branche professionnelle.

Confiante dans l'attention que vous saurez porter à ces éléments, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Amicalement.
M. Clapot